



Note d'information relative à l'offre de " Parts de coopérateur de classe B" par Vent d'ENFAN SCES agréée

La présente note d'information a été établie par Vent d'ENFAN, SCES agréée (Société Coopérative agréée comme Entreprise Sociale).

**LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VERIFIÉ
OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS.**

La présente note d'information date du 10/07/2023

**AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE
DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTÉS : L'INVESTISSEUR RISQUE
D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION À UN TIERS AU CAS
OU IL LE SOUHAITERAIT.**

**Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts,
spécifiques à l'offre concernée.**

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation, l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer. L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les principaux risques, spécifiques à l'offre concernée et leur effet potentiel sur l'émetteur et les investisseurs sont les suivants :

Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	- Le permis étant toujours soumis à 2 recours au Conseil d'Etat, risque que la décision du Conseil d'Etat par rapport aux recours nous empêche d'exploiter le parc d'éoliennes déjà construites en tout ou en partie et donc pas de génération de chiffre d'affaire, mais nous avons contracté une assurance qui couvre les investissements et la perte de chiffre d'affaire sur 4 ans. - Aléas climatiques entraînant une chute de la production
---	--

	<p>d'électricité (absence de vent) durant une longue période.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fluctuation des prix de vente de l'électricité et des certificats verts impactant la rentabilité de la société d'exploitation. Les certificats verts sont attribués en fonction de la production d'électricité mais leur prix est lié aux conditions du marché. - Catastrophes naturelles, telles que les inondations, les tremblements de terre et/ou d'autres phénomènes naturels susceptibles d'endommager les éoliennes ou d'autres installations du projet ou de temporairement perturber leur fonctionnement, pouvant avoir un impact négatif sur les activités et les résultats financiers
Risques de rémunération du capital de l'émetteur :	L'assemblée générale annuelle (AG) de l'entreprise décide par un vote du montant des dividendes payés, ceux-ci ne peuvent pas être garantis à l'avance et dépendent également du double test d'actif net et de liquidité.

Partie II : Informations concernant l'émetteur.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Vent d'ENFAN, SCES agréée ayant son siège social Petit Bioleux, 24 à 4122 Neupré, Belgique. La société peut établir, par simple décision de l'organe d'administration, des sièges administratifs, agences, ateliers, dépôts et succursales, tant en Belgique qu'à l'étranger.
1.2 Forme juridique	Société Coopérative agréée comme Entreprise Sociale (SCES agréée)
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	BE 0762.650.127
1.4 Site internet	www.ventdenfan.be
2. Activités de l'émetteur	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les citoyens dans le développement des énergies renouvelables de manière à assurer un contrôle démocratique sur la production et la fourniture d'énergie, en participant à la gestion et à l'exploitation de celles-ci au niveau local. - Promouvoir et réaliser des investissements à long terme dans le domaine des énergies renouvelables. - Inciter ses associé(e)s à opter pour des solutions individuelles de production et de consommation durables d'énergie. - La société est à finalité sociale et cherche à favoriser la participation citoyenne dans des projets locaux, démocratiques et éducatifs. Plus généralement, la société veut favoriser le développement économique local. La société cherche donc à générer de manière équilibrée des

	<p>profits économiques pour ses membres et des bénéfiques environnementaux et sociaux.</p> <p>- La coopérative met en avant toute activité liée à l'utilisation rationnelle des énergies, ainsi que la sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique.</p>
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	W.Alter, dépendant de la SRIW, a souscrit des parts dans la coopérative. Il est actionnaire à concurrence de 200.000€, soit 42% du capital en date du 31/12/2022.
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	<p>- Prêt subordonné de W.Alter octroyé à Vent d'ENFAN pour un montant de 300.000€ .</p> <p>- Prêt subordonné de Vent d'ENFAN octroyé à CondrEole pour un montant de 600.000€</p> <p>-Prêt compte courant de Vent d'ENFAN octroyé à CondrEole pour un montant de 50.000€</p>
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	La coopérative est gérée par un conseil d'administration composé de : Françoise d'ARRIPE, présidente du Conseil d'Administration, Jean-Pierre CHISOGNE, vice-président du Conseil d'Administration, Pol HENRY, Pierre LATIN, Julie SAUVAGE, Marie-Claude LACHAUSSEE, Alain DAVID, Michel THOMAS, administrateurs,
5.2 Identité des membres du comité de direction.	Il n'y a pas de comité de direction.
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	Françoise d'Arripe
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Le conseil d'administration exerce son mandat bénévolement, aucune pension, retraite ou autre avantage n'est provisionné.
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Les personnes visées au 4° n'ont pas fait l'objet de condamnations visées à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre l'émetteur et des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur, des parties liées autres que des actionnaires, ou des membres de l'organe légal

	d'administration, du comité de direction ou des organes de gestion journalière de l'émetteur.
9. Identité du commissaire aux comptes.	Pas de commissaire aux comptes.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Les comptes annuels relatifs à l'exercice 2021 et 2022 (voir annexe) n'ont pas été audités par un commissaire. Ils ont fait l'objet d'une vérification par des coopérateurs (voir rapport en annexe).
2. Fonds de roulement net.	Vent d'ENFAN atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net est suffisant au regard des obligations sur les douze prochains mois. Le fonds de roulement net s'élève à 647.162 euros au 31/12/2022 (Fonds de roulement net = actifs circulants – dettes à courts terme)
3.1 Capitaux propres.	Les capitaux propres s'élèvent à 506.962 euros au 30/06/2023 Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers. Pour notre structure, il est de 0,43 au 31/12/2022.
3.2 Endettement.	L'endettement s'élève à 635.000 euros au 30/06/2023 et est composé comme suit : - 300.000€ d'emprunt subordonné W.Alter - 335.000€ d'émission d'obligations souscrites par des coopérateurs à 4ans, 6 ans et 8 ans
3.3 Date prévue du break-even.	2027. Cette date correspond au 1 ^{er} versement de dividende que nous recevrons de la société de gestion des éoliennes. Ceci tient compte de manière prudente des conditions imposées par les banques et l'assurance.
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	2027
4. Changement significatif de la situation	Prêt complémentaire de 40.000 € octroyé en

financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	mai 2023 à CondrEole, qui gère les 5 éoliennes, pour alimenter son fonds de roulement.
--	--

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1 Montant maximal de l'offre.	300.000€
2.1 Destinataire de l'offre	Investisseur retail sur le territoire belge
2.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	1 action de classe B à 125 euros
2.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	200 actions de classe B à 125 euros, soit 25.000 €, en ce compris les actions déjà souscrites préalablement à la présente offre.
2.4. Droit de vote attaché aux parts.	<p>Conformément à l'article 19 des statuts, chaque coopérateur a droit à une seule voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient.</p> <p>L'article 18 des statuts prévoit la clause de double majorité et les quorums suivants : « Sans préjudice à toute exigence plus stricte de majorité visée par le Code des Sociétés et des Associations, toute décision de l'Assemblée générale concernant les points ci-dessous requiert la présence d'au moins la moitié des actionnaires, qu'ils soient présents ou représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Modification des statuts ; (ii) Émission d'actions ainsi que de tous autres titres qui après exercice, conversion ou échange habilite leur titulaire à souscrire des actions ou autres titres de la Société, dans la mesure où telle émission ressortit à la décision de l'assemblée générale ; (iii) Fusion, scission (partielle), apports (partiels) d'actifs, apport ou transfert de branche d'activités ou d'universalité ainsi que toute autre restructuration que la loi soumet à la décision de l'assemblée générale ; (iv) Décision concernant la dissolution ou la liquidation de la Société, en ce compris la désignation et la rémunération du ou des liquidateurs ; (v) Désignation, révocation et rémunération du ou des commissaires de la Société. <p>Ces décisions seront soumises à une double approbation : l'approbation préalable de la majorité des 2/3 des actionnaires de classe A, les abstentions étant tenues pour des votes négatifs : En cas d'approbation, la modification est ensuite soumise au vote de tous les actionnaires et doit</p>

	recueillir au moins une majorité des 2/3 des voix pour être adoptée. »
2.5 Modalités de composition du Conseil d'administration.	L'article 12 des statuts prévoit que la société est administrée par un Conseil d'Administration composé de minimum 5 personnes. Les membres du Conseil d'Administration sont désignés par l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple. Le Conseil d'Administration est nécessairement composé d'au moins deux membres désignés parmi les «associés garants». La durée du mandat des Administrateurs est fixée à minimum 2 ans et maximum quatre ans renouvelable de manière illimitée. L'équilibre hommes femme au sein du CA est souhaitée et encouragée. Les mandats sont en tout temps révocables par l'Assemblée Générale statuant à la majorité de 2/3.
3. Prix total des instruments de placement offerts	300.000€
4. Calendrier de l'offre	Le 10/07/2023, la présente note d'information a été transmise à la FSMA. Cette date constitue la date d'ouverture de l'offre et le point de départ de la période de souscription. Pendant toute cette période, les candidats investisseurs peuvent, de manière continue, souscrire des parts dans la mesure où le montant maximal de l'offre n'est pas atteint. Les parts de coopérateurs sont émises au fur et à mesure des souscriptions, une fois les conditions d'admission rencontrées des nouveaux coopérateurs rencontrées. Sauf clôture anticipée de l'offre, celle-ci se clôture le 30/09/2023.
5. Frais à charge de l'investisseur.	Il n'y pas de frais liés à la souscription des parts à charge de l'investisseur.
6. Allocation en cas de sursouscription	En cas de sursouscription au terme de la période de l'offre, le Conseil d'administration se réserve le droit de rembourser une partie des parts souscrites par les investisseurs ayant opéré les souscriptions les plus importantes en vue de permettre à des plus petits investisseurs de prendre part à la coopérative l'objectif poursuivi étant que la coopérative compte un maximum de coopérateurs.

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	Remboursement du prêt subordonné reçu de W.Alter. Ce prêt nous a permis d'investir 20% (équivalent d'une éolienne) dans le capital de la SPV CondrEole qui a construit et va exploiter un parc de 5 éoliennes à Engis. CondrEole est une société composée de 4 investisseurs : Enovos
--	--

	Green Power SA, Bewatt SPRL, Dieudonné et Vent d'ENFAN.
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	Le montant du prêt subordonné reçu de W.Alter s'établit à 300.000 €. Ce montant peut être remboursé par tranche de 100.000 €.
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	Aucun

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Actions dans la coopérative Vent d'ENFAN SCES agréée de classe B
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Action de coopérateur de classe B (actions des associés ordinaires). Il existe également des actions de classe A réservée au fondateurs ou assimilés soit des personnes physiques ou morales, garantes de la finalité sociale, qui sont soit des fondateurs ou toute personne admise par l'ensemble des détenteurs d'actions A comme ayant des engagements similaires ou compatibles avec ceux de la société. La présente offre publique ne vise pas cette catégorie d'actions.
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	Une action = 125 euros
2.4 Valeur comptable de la part au 31/12/2022	117,04 euros
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Oui, le prix du titre est susceptible de fluctuer. Il est revu au terme de chaque exercice comptable. Le remboursement éventuel des parts se fera au prix de la valeur comptable, sans toutefois que le montant remboursé soit supérieur à la valeur de souscription.
2.6 Plus-value	Néant, voir ci-dessus.
3. Modalités de remboursement.	Le retrait des actions est autorisé à partir de 2 ans après leur souscription. La démission ne peut être donnée qu'au cours des 6 premiers mois d'une année. La part est remboursée dans les six mois suivant l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuve les comptes de l'année au cours de laquelle la démission a été donnée.

	Statuts : article 9b
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	En cas d'insolvabilité, le remboursement des actions se situe au dernier rang dans la structure du capital.
5. Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	Les actions peuvent être cédées ou transmises aux autres détenteurs d'actions et ce moyennant l'agrément du Conseil d'Administration. Toutefois, elles ne peuvent être transmises à des tiers non coopérateurs qu'à partir du moment où ces tiers sont approuvés par le Conseil d'Administration. Statuts : articles 7a et 7b
7. Politique de dividende	Le dividende octroyé aux associés sur les actions du capital social ne peut dépasser 6% du montant investi. La société a l'intention de distribuer des dividendes à partir du moment où les finances le permettront, en sachant que de nombreux facteurs conjoncturels et incertains peuvent impacter la situation financière de la société. Notamment, CondrEole ayant souscrit une assurance contre les recours, elle ne peut distribuer des dividendes tant qu'elle est sous le couvert de l'assurance (maximum 6 ans). Le dividende est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire des coopérateurs toutefois il n'est pas garanti toutes les années.
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	Conformément à l'article 24 des statuts, le dividende éventuel est versé suite à la décision de l'Assemblée générale. Si pour une raison quelconque, le paiement ne peut se faire (compte clôturé, numéro de compte (IBAN) incorrect ou non connu), le montant acquis n'est évidemment pas perdu pour le coopérateur. Il est conservé sur le compte à vue de la coopérative et sera payé dès réception des informations nécessaires.

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	Pour l'année des revenus 2023, soit l'exercice d'imposition 2024, les dividendes sur les parts prises en personne physique peuvent donner lieu à une récupération de 240 € maximum de précompte mobilier, soit pour un maximum de 800 € de dividendes (800€ x 30 %).
Plainte concernant le produit financier :	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à : Vent d'ENFAN sces agréée, Petit Bioleux, 24 à 4122 Neupré ou info@ventdenfan.be Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des

	consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).
Droit applicable au produit financier :	La présente offre d'instrument de placement est régie par le droit belge
Autres :	Compte bancaire : IBAN BE02 0689 4013 5040 Site internet : www.ventdenfan.be Email : info@ventdenfan.be

Annexes:

- Comptes annuels BNB
- Rapport de l'AG 2023

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **vent d'ENFAN**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Petit Bioleux(PLX)

N° : 24

Boîte :

Code postal : 4122

Commune : Plainevaux

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet : www.ventdenfan.be

Adresse e-mail : info@ventdenfan.be

Numéro d'entreprise

0762.650.127

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

03-06-2021

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 13-06-2022

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

au

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.1.1, A-app 6.1.2, A-app 6.2, A-app 6.4, A-app 6.5, A-app 6.6, A-app 6.7, A-app 6.8, A-app 6.9, A-app 7, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 11, A-app 12, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

David Alain

Lagrange 25
4160 Anthisnes
BELGIQUE

d'Arripe Françoise

Petit Bioleux 24
4122 Plainevaux
BELGIQUE

chisogne Jean Pierre

chemin des Viviers 7
4550 Nandrin
BELGIQUE

Sauvage Julie

rue du Hock 14
4121 Neuville-en-Condroz
BELGIQUE

Lachaussée Marie-Claude

Lagrange 25
4160 Anthisnes
BELGIQUE

Thomas Michel

Granges 59
4480 Engis
BELGIQUE

Latin Pierre

rue Rimière 126
4120 Neupré
BELGIQUE

Henry Pol

drève d'Angoxhe 11
4120 Neupré
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	ACTIF		
	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		
	ACTIFS IMMOBILISÉS		
	Immobilisations incorporelles		
	Immobilisations corporelles		
	Terrains et constructions		
	Installations, machines et outillage		
	Mobilier et matériel roulant		
	Location-financement et droits similaires		
	Autres immobilisations corporelles		
	Immobilisations en cours et acomptes versés		
	Immobilisations financières		
	ACTIFS CIRCULANTS		
	Créances à plus d'un an		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	Stocks et commandes en cours d'exécution		
	Stocks		
	Commandes en cours d'exécution		
	Créances à un an au plus		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	Placements de trésorerie		
	Valeurs disponibles		
	Comptes de régularisation		
	TOTAL DE L'ACTIF	1.048.181	

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	20		
	21/28	412.300	
6.1.1	21		
6.1.2	22/27		
	22		
	23		
	24		
	25		
	26		
	27		
6.1.3	28	412.300	
	29/58	635.881	
	29	600.000	
	290		
	291	600.000	
	3		
	30/36		
	37		
	40/41	282	
	40		
	41	282	
	50/53		
	54/58	35.599	
	490/1		
	20/58	1.048.181	

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES					
Apport					
			10/15	<u>442.843</u>	
			10/11	445.375	
	Disponible		110	425.375	
	Indisponible		111	20.000	
Plus-values de réévaluation					
Réserves					
	Réserves indisponibles		12		
	Réserves statutairement indisponibles		13		
	Acquisition d'actions propres		130/1		
	Soutien financier		1311		
	Autres		1312		
	Réserves immunisées		1313		
	Réserves disponibles		1319		
			132		
			133		
	Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-2.532	
Subsides en capital					
			15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net					
			19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS					
Provisions pour risques et charges					
	Pensions et obligations similaires		16		
	Charges fiscales		160/5		
	Grosses réparations et gros entretien		160		
	Obligations environnementales		161		
	Autres risques et charges		162		
			163		
			164/5		
Impôts différés					
			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	605.338	
Dettes à plus d'un an	6.3	17	605.000	
Dettes financières		170/4	605.000	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	605.000	
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	338	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	338	
Fournisseurs		440/4	338	
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.048.181	

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	-1.832	
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	1.832	
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	348	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-2.180	
Produits financiers		6.4 75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		6.4 65/66B	352	
Charges financières récurrentes		65	352	
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-2.532	
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-2.532	
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-2.532	

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter

Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent

Prélèvement sur les capitaux propres

Affectation aux capitaux propres

à l'apport

à la réserve légale

aux autres réserves

Bénéfice (Perte) à reporter

Intervention des associés dans la perte

Bénéfice à distribuer

Rémunération de l'apport

Administrateurs ou gérants

Travailleurs

Autres allocataires

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	-2.532	
(+)/(-)	(9905)	-2.532	
(+)/(-)	14P		
	791/2		
	691/2		
	691		
	6920		
	6921		
(+)/(-)	(14)	-2.532	
	794		
	694/7		
	694		
	695		
	696		
	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	412.300	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	412.300	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	412.300	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42)

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

370.000

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

235.000

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

8921

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891

Autres emprunts

901

Dettes commerciales

8981

Fournisseurs

8991

Effets à payer

9001

Acomptes sur commandes

9011

Dettes salariales et sociales

9021

Autres dettes

9051

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

8922

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892

Autres emprunts

902

Dettes commerciales

8982

Fournisseurs

8992

Effets à payer

9002

Acomptes sur commandes

9012

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022

Impôts

9032

Rémunérations et charges sociales

9042

Autres dettes

9052

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

9062

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)

PV de l'AG du 13/06/2022

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **vent d'ENFAN**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Petit Bioleux(PLX)

N° : 24

Boîte :

Code postal : 4122

Commune : Plainevaux

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet : www.ventdenfan.be

Adresse e-mail : info@ventdenfan.be

Numéro d'entreprise

0762.650.127

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

03-06-2021

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en approuvés par l'assemblée générale du

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

au

l'exercice précédent des comptes annuels du

au

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-cap 6.1.1, A-cap 6.1.2, A-cap 6.2, A-cap 6.4, A-cap 6.5, A-cap 6.6, A-cap 6.7, A-cap 6.8, A-cap 6.9, A-cap 7, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 11, A-cap 12, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

David Alain

Lagrange 25
4160 Anthisnes
BELGIQUE

d'Arripe Françoise

Petit Bioleux 24
4122 Plainevaux
BELGIQUE

Chisogne Jean-Pierre

Chemin des Viviers 7
4550 Nandrin
BELGIQUE

Sauvage Julie

Rue du Hock 14
4121 Neuville-en-Condroz
BELGIQUE

Lachaussée Marie-Claude

Lagrange 25
4160 Anthisnes
BELGIQUE

Thomas Michel

Granges 59
4480 Engis
BELGIQUE

Latin Pierre

Rue Rimièrè 126
4120 Neupré
BELGIQUE

Henry Pol

Drève d'Angoxhe 11
4120 Neupré
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>412.300</u>	<u>412.300</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	412.300	412.300
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>650.537</u>	<u>635.881</u>
Créances à plus d'un an		29	610.000	600.000
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	610.000	600.000
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	382	282
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	382	282
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	40.154	35.599
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.062.837	1.048.181

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>454.462</u>	<u>442.843</u>
Apport		10/11	481.750	445.375
Capital		10	481.750	445.375
Capital souscrit		100	481.750	445.375
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserves indisponibles		130/1		
Réserve légale		130		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-27.288	-2.532
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	608.375	605.338
Dettes à plus d'un an	6.3	17	605.000	605.000
Dettes financières		170/4	605.000	605.000
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	605.000	605.000
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	3.375	338
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.375	338
Fournisseurs		440/4	3.375	338
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.062.837	1.048.181

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	-746	-1.832
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	746	1.833
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	3.438	348
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-4.184	-2.180
Produits financiers	6.4	75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	20.573	352
Charges financières récurrentes		65	20.573	352
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-24.757	-2.532
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-24.757	-2.532
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-24.757	-2.532

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-27.288	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-24.757	-2.532
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-2.532	
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	-27.288	-2.532
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	412.300
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	412.300	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	412.300	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

(42)

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

535.000**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

8913

70.000**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)****Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

8921

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891

Autres emprunts

901

Dettes commerciales

8981

Fournisseurs

8991

Effets à payer

9001

Acomptes sur commandes

9011

Dettes salariales et sociales

9021

Autres dettes

9051

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

8922

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892

Autres emprunts

902

Dettes commerciales

8982

Fournisseurs

8992

Effets à payer

9002

Acomptes sur commandes

9012

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022

Impôts

9032

Rémunérations et charges sociales

9042

Autres dettes

9052

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

9062

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Le 12/06/2023

Assemblée générale de la coopérative Vent d'ENFAN

44 coopérateurs étaient présents disposant en outre de 48 procurations.
92 coopérateurs étaient donc présents ou représentés ce qui correspond à 30% des coopérateurs.

1) Accueil par la présidente et désignation des rôles :

Présentation :
les vérificateurs aux comptes : Maurice Zieleniec et Jean-Marie Lafontaine
les scrutateurs: Thérèse Vincent et Frédéric Blondiau
le secrétaire : Latin Pierre
les différents membres du C.A.

2) Présentation du rapport de gestion 2022 : (J.P.Chisogne)

JP Chisogne présente le rapport de gestion préalablement envoyé aux coopérateurs.

3) Bilan et compte de résultats 2022 : (Françoise d'Arripe)

Fr d'Arripe commente le bilan et le compte de résultats de l'année 2022, documents également envoyés préalablement aux coopérateurs.

4) Rapport des vérificateurs aux comptes :

M. Zieleniec lit le rapport établi suite à la vérification des comptes effectuée avec JM Lafontaine.

Vote favorable avec l'abstention de 2 voix .

5) Décharge aux vérificateurs aux comptes :

Vote favorable à l'unanimité.

6) Décharge aux administrateurs :

Vote favorable à l'unanimité.

7) Budget 2023 :

Budget, prudent relativement identique à celui de 2022... la production n'ayant pas encore commencé. Les premières rentrées, sur la demi-année de production 2023, chez Condreole, seront consacrées au remboursement des prêts (50 000 dans le cas de vent d'ENFAN).

Site Internet : www.ventdenfan.be Page FB : vent d'ENFAN
n° compte : BE 94 0689 3186 8014

Coopérative citoyenne



8) Nominations au conseil d'administration :

Pas de candidats administrateur, ni d'administrateur démissionnaire.

Francine Daenen et Florian Etienne continueront à participer aux C.A. en tant qu'invités.

9) Prise de participation dans Cociter :

C'est probablement le bon moment d'entrer dans COCITER, ainsi les coopérateurs pourront avoir une électricité « circuit court », qui offre le prix parmi les moins chers... mais surtout « juste » (éviter par exemple les variations importantes des prix).

Une fois que Vent d'ENFAN sera partie prenante chez COCITER, les coopérateurs avec 250 euros de parts de Vent d'ENFAN pourront acheter leur énergie chez COCITER.

Entrer dans Cociter nous permettra d'accueillir de nouveaux coopérateurs dans Vent d'ENFAN car de nombreuses personnes souhaitent s'approvisionner chez COCITER et l'affiliation à une coopérative membre de Cociter est indispensable pour y parvenir.

Quelques obstacles demeurent pour entrer dans Cociter mais dès que ceux-ci seront levés, le C.A. souhaite prendre part dans Cociter.

Vote favorable à l'unanimité.

10) Informations sur l'avancement du parc éolien à Engis :

Les montages sont terminés, il reste les procédures de contrôle et d'acceptation.

La mise en production reste prévue cet été, le point critique est la disponibilité des contrôleurs accrédités.

11) Informations sur le projet éolien de Clavier:

On ne poussera pas pour que ça se fasse, mais si le projet se fait (on est comme en 2017 pour Vent d'ENFAN), il faudra une éolienne citoyenne... Le projet adapté, tel que présenté récemment, comprend 5 machines au lieu de 7, mais haute de 200 m au lieu de 150. Nous avons signé une convention avec le promoteur Windvision pour une éolienne citoyenne.

Afin de connaître l'avis de l'assemblée sur ce projet, et de savoir quelle énergie nous devons mettre dans ce projet, nous sollicitons un vote informatif : Vote favorable à l'unanimité.

12) Questions réponses:

La séance a été émaillée de questions-réponses, en voici le résumé :

- A quoi vont être attribuées les recettes des premières ventes d'électricité? Les premières rentrées, sur la première demi-année de production, chez Condreole, rembourseront les prêts sur compte courant (50 000 en ce qui concerne Vent d'ENFAN).
- Les coopérateurs de Vent d'ENFAN peuvent-ils acheter leur électricité chez Cociter?

Site Internet : www.ventdenfan.be Page FB : vent d'ENFAN
n° compte : BE 94 0689 3186 8014

Coopérative citoyenne

Pas pour l'instant mais dès que Vent d'ENFAN sera membre de Cociter, ce sera possible et nous informerons les coopérateurs via newsletter.

- Quelle est notre éolienne? Nous ne possédons pas une éolienne particulière mais nous avons un cinquième du parc.
- Qui est derrière Cociter ? Ensemble de coopératives productrices d'énergie renouvelable (Courant d'air, Ferréole, Clé...).
- LUMINUS est-il partie prenante au projet ? Non
- Condréole touchera-t-il des certificats verts ? Oui
- Cociter vend-il localement ? Oui, un coopérateur résident à l'étranger ne peut pas se fournir chez Cociter ; idem pour un coopérateur habitant la Région Bruxelloise ou Flamande.
- Quel est le délai pour que Vent d'ENFAN entre dans Cociter, est-ce le bon moment ? Nous ferons le maximum pour y entrer le plus vite possible car nous allons commencer à produire et puis cela sera une publicité pour nous.
- A qui Condréole vend-il son électricité ? En 2023-2024 nous vendrons à ENECO
- Que se passe-t-il si trop de production d'électricité ? C'est ELIA qui gère : normalement, maintien du nucléaire et arrêt des centrales à gaz puis des éoliennes
- Pourquoi ne pouvons-nous pas vendre à Cociter directement ? Condréole a prévu 2 EAN, liés à des compteurs virtuels (1/5 du parc d'un côté, 4/5 de l'autre). Ce qui devrait nous permettre la vente à 2 fournisseurs. Mais c'est la CWAPE qui bloque, car vu que les 2 EAN sont liés, cela empêche dans le futur une vente en contrat flexible. Or pour nous, il y a un intérêt dans cette solution, qui permet de vendre 20 % du parc (et non la production d'une éolienne sur 5). Une concertation avec la CWAPE va s'engager.
- Peut-on prendre de nouvelles parts ? Oui pour autant que l'on se limite à 5000 euros par personne.
- Cociter fournit-il les PME ? Oui
- Que se passe-t-il si arrêt de production imprévu (panne, guerre, conseil d'état... ? L'assurance paye le manque à gagner (selon conditions).
- Quelle est la durée de vie d'une éolienne ? 15 ans minimum, sans doute 25 ans
- Y aura-t-il une inauguration ? Peut être en septembre si les deux derniers recours sont irrecevables.
- Pourquoi les éoliennes ne tournent-elles toujours pas ? Les éoliennes sont en attente d'une société de certification électrique... tous les inspecteurs sont occupés (mais ça devrait se résorber), car il y a beaucoup de parcs en démarrage.

13) Divers : Nouvel appel de fonds

Un nouvel appel de fonds limité à 300 000 euros et limité dans le temps va être lancé. Il permet une nouvelle période durant laquelle on peut changer sa limite de parts (actuellement de 5000 euros) ... pour arriver à un plafond de 25000 euros par personne. Il aura pour but de rembourser le prêt de W.Alter au plus vite! Une note d'information va être

Site Internet : www.ventdenfan.be Page FB : vent d'ENFAN
 n° compte : BE 94 0689 3186 8014

Coopérative citoyenne



faite et envoyée à la FSMA (organisme de contrôle des banques). Vous serez prévenu par newsletter. Ça ne change rien au niveau des voix : un coopérateur = une voix. Une proposition serait de réduire, s'il y a trop vite de trop nombreux coopérateurs, le maximum de 25000 euros ! On limite le montant nécessaire au remboursement des prêts en cours pour ne pas défavoriser les «vieux» coopérateurs.

14) Mot de clôture et verre de l'amitié

Pierre Latin : secrétaire

Françoise d'Arripe, Présidente

Site Internet : www.ventdenfan.be Page FB : vent d'ENFAN
n° compte : BE 94 0689 3186 8014

Coopérative citoyenne